Au-delà des problèmes de sécurité, vous êtes passible d'une amende de 135 € . Celle-ci peut être minorée à 90 € dans les cas suivant :

- en cas de paiement immédiat

- dans les 3 jours à compter de la date de la constatation de l'infraction

- dans les 7 jours qui suivent l'envoi de la carte de paiement.

De plus votre certificat d'immatriculation peut être retenu. Vous disposerez alors du délai d'une semaine pour effectuer le contrôle.